

DÉPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le

ID : 042-214201865-20230906-DEL\_2023\_057-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 23

**Séance du 6 septembre 2023 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :  
**N° DEL\_2023\_057**

**Date de convocation : 30 août 2023**

OBJET :  
MISE A JOUR DE LA LISTE DES  
EMPLOIS OUVERTS A LA VILLE DE RIVE  
DE GIER

**Étaient présents**

M. Vincent BONY, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Thierry ALVAREZ, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI

**Était absent**

Mme Nadia MEBARKI

**Ont donné pouvoir**

Caroline BENOUMELAZ (pouvoir à Vincent BONY)  
Fatiha BOUZAGHAR (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)  
Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO)  
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  
Jean-Pierre GRANATA (pouvoir à Nasira DEBBAH)  
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)  
Fanny LASSABLIERE (pouvoir à Séverine REYNAUD)  
Cendrine BARLET (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)

**Secrétaire de séance** : M. Julien CHANELIERE

**Rappel et référence(s) :**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu le code général de la fonction publique,  
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
 Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,  
 Vu la délibération 2023-016 du 30 mars 2023,  
 Vu l'avis du comité social territorial du 5 septembre 2023,

**Contenu :**

La liste des emplois budgétaires de la commune et du CCAS évolue au gré des besoins des services, de leur organisation et des évolutions de carrière des agents qui occupent ces emplois.

Le tableau des emplois budgétaires constitue la liste exhaustive des emplois ouverts (c'est à dire créés) et susceptibles d'être rémunérés par le budget de la commune et/ou du CCAS.

En mars 2023, cette liste a fait l'objet d'une mise à jour annuelle permettant de consolider et agréger les différentes évolutions intervenues sur l'année écoulée, c'est à dire les créations d'emplois et transformations d'emplois réalisées.

- Il apparaît nécessaire, à nouveau, de faire évoluer celui-ci dans les conditions suivantes au regard :
- des mouvements de personnel intervenu depuis mars 2023 (recrutements de nouveaux agents),
  - des avancements de grade de la commune, rétroactifs à compter du 1er septembre 2023 dans les conditions suivantes,
  - des promotions internes à compter du 1er du mois suivant l'adoption de la présente délibération,
  - de l'organisation du service entretien ménager à compter de la rentrée de septembre 2023.

La présente délibération devait être présentée lors du Conseil Municipal du 4 juillet 2023 afin de créer les emplois budgétaires nécessaires ou de transformer les emplois budgétaires existants pour les mettre en adéquation avec les grades des agents dont les recrutements sont prévus d'ici la fin de l'année 2023, à savoir :

catégorie	Service	Emploi budgétaire supprimé		Emploi budgétaire créé	
		Grade	Taux	Grade	taux
C --> B	police municipale chef de service (suite départ du précédent responsable et pour permettre l'arrivée du nouveau responsable de poste)	Brigadier chef principal	1 poste 100% 35h	chef de service de police municipale principal de 1ère classe (catégorie B)	1 poste 100% 35h
B	conservatoire de Musique (suite réussite concours permettant mise en stage)	assistant d'enseignement artistique	TNC 3 h/20h hebdo	assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	TNC 3 h/20h hebdo
B	vie scolaire (recrutement suite au départ de l'ancien responsable)	animateur principal de 2ème classe	1 poste 100% 35h	rédacteur territorial	1 poste 100% 35h
C	Restauration scolaire (création de poste)			adjoint technique	1 poste 100% 35h

Il s'agit également d'adapter la liste des emplois permanents du service entretien ménager en fonction de l'organisation retenue pour l'année scolaire 2023-2024, et des départs à la retraite des agents en attente de leur admission à la retraite pour invalidité ou fin de contrat pour inaptitude physique :

catégorie	Service (et nb de poste si postes multiples)	Emploi budgétaire supprimé		Emploi budgétaire créé	
		Grade	Taux	Grade	taux
C	Entretien ménager (suite admission à la retraite pour invalidité ou inaptitude physique)	Adjoint technique	40% - 16h45		
		Adjoint technique principal de 1ère classe	60% - 21h 100% - 35h		
		Adjoint technique principal de 1ère classe			
C	Entretien ménager Réduction du temps de travail	Adjoint technique 2 postes	80% - 28h	Adjoint technique 2 postes	60% - 21h
C	Entretien ménager Réduction du temps de travail	Adjoint technique 1 poste	80% - 28h	Adjoint technique 1 poste	79.78% 27h50
C	Entretien ménager Réduction du temps de travail	Adjoint technique 1 poste	100% - 35h	Adjoint technique 1 poste	90% 31h30
C	Entretien ménager Réduction du temps de travail	Adjoint technique 1 poste	80% - 28h	Adjoint technique 1 poste	90% 31h30
C	Entretien ménager Réduction du temps de travail	Adjoint technique 1 poste	96.44% 33h45	Adjoint technique 1 poste	96.25% 33h39
C	Entretien ménager Réduction du temps de travail	Adjoint technique 1 poste	90% 31h30	Adjoint technique 1 poste	100% 35h

Par ailleurs, afin de tenir compte des avancements de grade prononcés au titre de l'année 2023, les emplois budgétaires correspondants aux nouveaux grades doivent être créés, les anciens étant supprimés à la date du 1er septembre 2023 :

catégorie	Service (et nb de poste si postes multiples)	Emploi budgétaire supprimé		Emploi budgétaire créé	
		Grade	Taux	Grade	taux
C	Police municipale Relations citoyennes vie associative et sports 3 postes à 100%  Conservatoire de musique	Adjoint administratif principal de 2ème classe	3 postes à 100 %  1 poste à 90%	Adjoint administratif principal de 1ère classe	3 postes à 100 % - 35h  1 poste à 90% - 31h30
C	Service périscolaire relations citoyennes vie associative et sport	adjoint d'animation	2 postes à 100%	adjoint d'animation principal de 2ème classe	2 postes à 100% - 35h
C	médiathèque	adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1 poste à 100*	adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1 poste à 100% - 35h
C	CCAS	agent social	1 poste à 86%	agent social principal de 2ème classe	1 poste à 86% - 30 h
C	entretien ménager	adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste à 28h	adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste à 93% - 28h
C	Service maintenance bâtiment service entretien ménager	adjoint technique	4 postes à 100% 1 poste à 28h	adjoint technique principal de 2ème classe	4 postes à 100% - 35h 1 poste à 93% - 28h
C	Service mécanique Service maintenance bâtiment 2 postes à 100%	agent de maîtrise	2 postes à 100%	agent de maîtrise principal	2 postes à 100%
B	archives	assistant de conservation	1 poste à 100%	assistant de conservation ppal de 2ème classe	1 poste à 100%- 35h
B	relations citoyennes vie associative et sports	éducateur des activités physiques et sportives	1 poste à 100%	éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	1 poste à 100% - 35h
A	Direction générale des services	Attaché principal	1 poste 100%	Attaché hors classe	1 poste 100% - 35h
A	conservatoire de musique	professeur d'enseignement artistique de classe normale	1 poste à 100%	professeur d'enseignement artistique hors classe	1 poste à 100% - 35h

De plus, 3 agents ont été inscrits sur les listes d'aptitude de promotion interne établies par le Président du Centre de gestion pour lesquels il convient également de modifier les emplois budgétaires occupés comme suit :

B	Direction des espaces publics	technicien principal de 1ère classe	1 poste à 100%	technicien	1 poste à 100% - 35h
A	service entretien ménager	adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste 100%	agent de maîtrise	1 poste 100% - 35h
A	service entretien ménager	adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste 100%	agent de maîtrise	1 poste 100% - 35h

Enfin, il est rappelé que les emplois ouverts par la commune peuvent être pourvus, quel que soit leur catégorie hiérarchique (A, B ou C) par un candidat contractuel en l'absence de possibilité de recrutement (recrutement dit "infructueux") d'un agent statutaire (lauréat de concours / mutation / détachement d'une autre fonction publique).

L'agent contractuel ainsi recruté se verra proposer un contrat à durée déterminée d'une durée maximum de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du CGFP. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent ainsi recruté par contrat le sera au regard soit de la nature des fonctions ou soit des besoins du service, dans le respect des dispositions prévues par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 qui visent à garantir l'égal accès aux emplois publics.

#### Proposition :

Il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois budgétaires de la Ville et du CCAS, en cohérence avec les éléments ci-dessus exposés.

Les avancements de grade seront prononcés au 1er septembre 2023, sous réserve que les agents remplissent à cette date les conditions statutaires, à défaut de quoi, les agents seront nommés à la date à laquelle ils les rempliront d'ici le 31/12/2023.

**Les agents inscrits sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne seront nommés au 1er du mois suivant l'adoption de la présente délibération**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.**

**Ne participant pas : 9**

**Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis VALENTE, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE, Cendrine BARLET**

**Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance  
Julien CHANELIERE**

Envoyé en préfecture le 13/09/2023  
Reçu en préfecture le 13/09/2023  
Publié le  
ID : 042-214201865-20230906-DEL\_2023\_057-DE

